

France en guerre : 5 – La guerre faite à la France est de type révolutionnaire (8/9)

Le jeu des échecs a été inventé en Asie puis diffusé depuis la péninsule arabique



Déclenchement des opérations

Dans cette phase, les islamistes s'en prendront plus particulièrement à l'État et à la Nation, ne l'oublions pas de l'intérieur – et avec éventuellement des appuis venant de l'extérieur (comme, par exemple en Afghanistan, en Syrie, au Mali, en Irak). Elle serait marquée par la prise de contrôle de notre pays.

Elle serait caractérisée par le développement d'actions conventionnelles renforcées par des actions de terrorisme physique. Il s'agirait de saper la volonté, les capacités

d'action et de réaction des citoyens, du gouvernant par l'instauration d'un climat de guerre (cas de plusieurs pays dont l'Irak, la Syrie et le Yémen) qui, en plus des morts et des destructions, perturberait profondément toutes les activités afin de parvenir à la soumission de la Nation aux volontés des islamistes.

Ces opérations auraient pour but la création de « zones libérées » (donc relevant de *dar al-islam*) contrôlées par les milices islamistes dans lesquelles les populations seraient contrôlées, mobilisées et contraintes à adopter les conceptions des islamistes, à se ranger à leur côté dans la lutte qu'ils mènent contre la France, voire de ses alliés européens. Il s'agirait aussi de contraindre tous les citoyens refusant d'obéir.

Pour parvenir à leurs fins, les islamistes accentueraient et multiplieraient :

- leurs actions politico-militaires, qu'elles soient clandestines ou non, selon l'objectif à atteindre. Leur finalité : provoquer le chaos nécessaire à la bonne fin de toute guerre révolutionnaire ;
- les atteintes aux libertés, à l'intégrité physique (de tels actes ont été monnaie courante dans les pays qui, en 2012, ont eu leur printemps arabe, leur révolution pour la démocratie) ayant pour finalité de neutraliser, d'éradiquer toute opposition ou contestation envers les islamistes dans leur volonté d'instaurer la charia ;
- les pressions, les violences envers les populations, surtout dans les quartiers populaires, plus particulièrement envers les femmes pour les contraindre à adopter le port du voile, la renonciation au travail, à la pratique du sport, l'interdiction de sortir avec des hommes autres que ceux de leur famille. Les viols constitueraient une arme idéale pour contraindre les citoyens ou les non nationaux à avoir un comportement conforme à la charia ;

- les saccages de centres culturels dont les activités, par définition, jugées contraires à la charia parce qu'organisant des concerts de musique moderne ou des activités de danse, toutes activités *haram*, c'est à dire contraires à la morale islamique telle que fixée dans les diktats religieux (*fatawa*) ;
- les prêches dans les mosquées centrés sur la nécessité de renforcer la morale islamique et fustigeant aussi la démocratie, la souveraineté du peuple et les droits de l'Homme, présentant ces concepts occidentaux comme des armes destinées à empêcher l'essor d'une société islamique en France ;
- les pressions psychologiques exercées via différents moyens : appels téléphoniques, courriels ou lettres anonymes par lesquels des menaces seraient proférées envers des personnes en invoquant leur trahison et leur impiété, en leur rappelant l'imminence du jugement d'Allah s'ils ne se soumettent pas ;
- l'exigence de soutien matériel, financier ou d'une coopération en matière de renseignement (similaires au travail des indics) ;
- la récupération des armes dont disposeraient les populations, y compris les fusils de chasse (ici, amorce possible d'un conflit avec les trafiquants ; par ailleurs une démarche similaire pourrait bien être entreprise par le gouvernement actuel, facilitant ainsi le travail des islamistes) ;
- la multiplication des actes de terrorisme psychologiques et physiques envers des sous-ensembles représentatifs de la population, musulmans ou non : menaces de mort, assassinats, enlèvements et actes de tortures ;
- l'exécution de non-musulmans, le nettoyage ethnique, comme cela a été pratiqué dès les premiers temps de l'islam, dans les guerres conduites par le prophète et ses successeurs (en fait, les premiers pogroms de l'Histoire de l'Humanité n'ont pas eu pour origine la majorité chrétienne de Russie entre 1881 et 1921) et

comme cela se produit plus particulièrement depuis le 11 septembre 2001, dans certains pays, musulmans pour la plupart ;

- les attentats à la bombe dans les lieux publics : marchés, cafés, églises, synagogues, temples, à proximité d'écoles, de postes de Police ou de Gendarmerie ;
- les assassinats ciblés, les victimes seraient de préférence égorgées, décapitées ou mutilées. Ces actes seraient commis en présence des proches des victimes et notamment des enfants, pour avoir accroître la terreur.

L'implantation, une fois réalisée, serait suivie du développement des actions des groupes armés.

Ces actions seraient susceptibles de se dérouler simultanément dans plusieurs théâtres d'opérations (chacun d'eux étant constitué par un territoire d'outre-mer). Et certains de ces territoires ayant des limites géographiques communes avec ceux d'autres pays, ils pourraient constituer des réseaux qui, par phagocytose des territoires adjacents, deviendraient des zones libérées.

Plusieurs zones libérées adjacentes pourraient constituer l'embryon d'un nouvel État islamiste dans lequel la charia serait imposée. Il serait aussi possible que certaines des zones libérées situées de part et d'autres de frontières reconnues internationalement soient réunies en un État islamiste autonome (tout a fait envisageable si l'on considère la possibilité offerte par l'existence d'une zone libérée au sud de la Wallonie et d'une zone libérée dans des départements du Nord de la France).

Les zones libérées constitueraient de nouvelles bases opérationnelles à partir desquelles seraient préparées et lancées des actions plus directement destinées au renversement de l'État ou des États adjacents.

La méthode pour y parvenir serait toujours la même, dans les zones non libérées, une combinaison d'actions terroristes, et d'actions politiques telles que des élections – selon les concepts et le modèle islamiste – sous la pression de groupes armés ou violents :

L'existence de ces groupes serait la conséquence directe de la volonté coupable ou du laxisme des dirigeants. Il ne faut pas oublier que bon nombre de dirigeants français, au pouvoir ou espérant y parvenir, et ceux de la Commission européenne, allant même jusqu'à prétendre que l'islam est compatible avec la démocratie, dans les règlements, procédures et organisations se rapportant :

- à la mise en place d'une frontière européenne ;
- à la jugulation d'une immigration clandestine de plus en plus importante ;
- à la limitation de l'immigration non clandestine mais non désirée, de loin la plus importante en ce début du XXI^e siècle
- à la reconnaissance de la nationalité des descendants des immigrants (application du droit du sol en particulier) ;
- à l'extension du droit de vote aux étrangers non communautaires, en premier lieu aux élections municipales ou cantonales et conduisant naturellement et immanquablement à l'élection d'islamistes à des mandats locaux, puis à des mandats nationaux comme le Sénat (rappel : « Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage

universel »

Jean-François Cerisier

Prochain article : La guerre faite à la France est de type révolutionnaire (9/9)

Pour se procurer le livre de Jean-François Cerisier :

<http://ripostelaique.com/livres/guerre-a-loccident-guerre-en-occident>

Chèque de 19 euros à l'ordre de Riposte Laïque, BP 32, 27140 Gisors

